

et homme
doit être
employé par
vu pour-
a donné

Quand,
faire par-
plus pro-
ces incon-
ceux qui
l'on doit
certes pas
maltraiter
ble un ad-
inutiles.
l'instiga-
érite cer-
l'avocat de

UN AUTRE

mnies, les
ou les pro-
ultat désiré
moyen fut
alors con-
dien même
ne du gou-

de M. Du-
monde, s'il
anadien au
i disait-on,
ment. On va
uge; on va
arveau et le

leason, qui
ais de cette

board ! "—
ssus bord ! "
ore quelque
abiles que
ue ministé-
mis sur la

ce rien qui
net la lettre

mbre 1863.

le gouverne-
r le Canadien
e immédiate-

ment par écrit si je vous ai bien ou mal compris
quand vous m'avez dit que tel était le cas ?

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. M. DARVEAU.

J. N. Duquet, écr.,
Québec.

M. Duquet m'a fait parvenir la réponse
suivante :

Québec, 25 nov. 1863.

A L. M. Darveau, écr.

Monsieur,

En réponse à la vôtre datée de ce jour, je me hâte
de vous redire, cette fois par écrit, qu'il est vrai
dans toute la force du mot que le gouvernement,
par la bouche des ministres franco-canadiens, a fait
des démarches auprès de moi pour s'assurer l'appui
du *Canadien* et l'obtenir comme son *organe*, et que
j'ai en ma possession tout ce qu'il faut pour établir
toutes les différentes tentatives qui ont été faites en
plusieurs occasions pour atteindre ce but.

Tout à vous,

J. N. DUQUET.

VI.

NOUVELLE PROPOSITION.

Ne pouvant avoir le *Canadien*, ne pou-
vant trouver personne qui voulut prendre ma
place, le gouvernement me fit demander d'at-
tendre quelques jours encore avant de faire
paraître la *Tribune* en mon nom ; on me
permit même de la publier immédiatement,
pourvu que rien contre le gouvernement n'y fut
inséré ! J'attendis : car on promettait d'ache-
ter mon journal à un prix qui me dédomma-
geait des dettes que j'avais été obligé de con-
tracter.

Le temps fixé pour acheter mon journal
étant expiré, on me demanda un nouveau dé-
lai ! On avait toujours des raisons pour retar-
der. Parfois M. Letellier était en bas, tantôt
M. Dorion était à Montréal. Une autre fois
M. Thibault ne pouvait être vu, etc. On
arriva de cette manière au 24 septembre. Ce
jour-là était le dernier jour de grâce. A midi
rien n'était encore fait, et pourtant mon jour-
nal était prêt à paraître ; et M. Aubin et
ses compères connaissaient très-bien le mets
que je devais leur servir. Aussi avaient-ils l'air
bien abattus.

— Eh ! bien, dis-je à M. Aubin, que dé-
cide-t-on ?

— On n'a pas pu trouver assez d'argent pour
acheter votre journal.

— Alors je le publierai en mon nom.

— Ecoutez, voici la proposition que j'ai à
vous faire ; si elle vous convient, publiez le
journal comme auparavant, et si vous la refu-
sez, on ne parlera plus de l'affaire !

— Quelle est cette proposition ?

— Vous allez me donner une promesse de
vente sous seing privé, par laquelle vous vous
obligez à me vendre votre établissement

pour \$1,400 d'hui à six semaines, et jusqu'à
ce que je l'achète, on vous donnera \$80 par
semaine pour imprimer le journal ; mais on
ne vous accordera pas de patronage.

— Qui va répondre du paiement des \$80 ?

— On vous donnera une traite payable par
M. Dorion.

Je fis la folie d'accepter. Nous fûmes chez
M. Fournier et nous signâmes la promesse de
vente qui suit :

Nous promettons de vendre d'hui à six semaines
pour la somme de quatorze cents piastres l'établis-
sement de la *Tribune*, y compris la liste des abon-
nés, le titre du journal, en un mot tout ce qui com-
prend aujourd'hui le matériel, les livres de comptes
attachés à la publication du journal, et les créances
dûes à l'établissement à l'époque de la vente, à M.
N. Aubin ou à toute autre personne qu'il pourra
substituer. Nous nous obligeons de plus à ne pas
adresser de comptes aux abonnés d'hui à l'époque
de la vente.

Québec, 24 septembre 1863.

L. M. DARVEAU & FRÈRE.

(Fait double)

Après avoir signé cette promesse de vente,
je fis remarquer à MM. Aubin et Fournier que
je n'entendais pas perdre les annonces du
gouvernement que j'avais publiées ou que je
publierais jusqu'au moment de la vente. Ils
me promirent de la manière la plus solennelle
que si M. Aubin prenait mes annonces il me
donnerait \$1,500, et que si je les gardais, il ne
me donnerait que \$1,400.

VII.

ENFIN ILS ACHÈTENT LA "TRIBUNE."

Pendant six semaines, je retirai la somme
convenue, tantôt en argent, tantôt en bons. Il
est vrai que le fournisseur ministériel mena-
çait chaque fois de cesser de payer, et durant
les quinze derniers jours, la publication de la
Tribune ne fut payée qu'au numéro !

Sur cette somme de \$80 j'avais à payer,
chaque semaine, mes créanciers les plus néces-
siteux, de sorte qu'il ne me restait que la
somme nécessaire pour pouvoir publier la
Tribune. Je ne faisais donc pas fortune. On
savait de plus que les billets que j'avais don-
nés pour me procurer l'argent nécessaire à la
publication de la *Tribune* quand elle était
quotidienne, venaient dus dans peu de jours,
et l'on espérait me forcer alors à subir les
conditions que l'on voudrait m'imposer.

Le 7 novembre, on me fit savoir que l'on
était prêt à acheter la *Tribune*, mais aux con-
ditions suivantes :

On me donnait \$1,400, dont \$700 en si-
gnant l'acte de vente, \$200 dans trois mois,
\$200 dans six mois, et \$300 dans neuf mois !

Voulant en finir à tout prix, j'acceptai,
mais je réclamai le prix des annonces pu-
bliées par moi. M. Aubin prétendit que l'on